

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?
- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis? 0
 - b. Ou des sommes assignées & payées à l'école? 0
 - c. Fondations? 0
 - d. Caisses communales? Expliqué
 - e. Biens d'église? 0
 - f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit? 0
 - g. De biens-fonds? 0
 - h. Ou d'autres capitaux quelconques? 0

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Sept Louis,

Argent, trois Louis, en écu neuf pour le bois, Soixante quartierons de Mouton, les pères, le bled & un quart de quartieron de bled par enfant, les pères, environ de quartierons, bleds Communs & bleds pris d'après mesure de Nyon

Expliqué

Ecole de Grens -

(I)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence reffort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au reffort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux; ou des fermes appartenantes au reffort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

Réponses aux questions ci-dessus -

Dans la circonférence du premier quart d'heure, Thierex, qui contient 31 Maisons faisant 35 fms. Dans la seconde, un hameau appelé Franchepied: habité par une famille partie de la Rippe; comme participant aux biens communaux, leurs enfants ont toujours été du ressort de l'école de la Rippe, il y a 8 maisons. N. Si d'autres foyers y établissent leur demeure, leurs enfants - leurs enfants sont du ressort de l'école de Thierex, éloignée 15 minutes. Dans la troisième: 4 Maisons foraines, ou fermes, distantes - Doumont 15 minutes; le fret 15. Ploquet 15. Les Rouges 20.

Nombre des enfants

Thierex	33
Franchepied	1
Doumont	0
le fret	0
Ploquet	2
les Rouges	1
Total	37

Par la suite, le nombre sera plus grand

(2)

- 4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

a. Leurs noms.

b. Leurs distances réciproques.

I I.

INSTRUCTION.

- 5°. Qu'en enseigne-t-on dans chaque école?

- 6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle?

- 7°. Livres élémentaires, lesquels sont en usage?

- 8°. Préceptes & réglemens, comment sont-ils observés?

- 9°. Durée de l'école chaque jour?

- 10°. Les enfans sont-ils distribués ou classés?

I I I.

RELATIONS PERSONNELLES.

- 11°. Instituteurs.

- a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière?

- b. D'où est-il?

- c. Son nom

Plus éloigné de Suresne 10 minutes, de la 30. à 35-
Grands 15. Dorres 25. jusqu'à 40. la 35-

Plus éloigné de Dorres 15 minutes, de
Grands environ 25. Dorres de Grands 30. Grands de Dorres
15. Dorres de Grands 12. Grands de la 35-

Lecture, écriture, orthographe, arithmétique, chant des psaumes
recitation de prières, cours de Religion
à celle du matin, lecture, catéchisme, écriture, orthographe
après midi, lecture, écriture, arithmétique etc.

L'école se tient en hiver et en été, elle dure en hiver depuis
huit heures du matin jusqu'à midi: depuis une heure après
midi jusqu'à quatre heures plus, une répétition des 6 à 11 heures

La palette, les Grammes, Vieu et nouveau Testament, Annuaire
enfants par Rochow, celui par Derquin, le psautier avec
par Estersald, des petits passages de l'écriture Sainte

contenus dans un manuscrit, et sanctionnés par le
Pasteur, assés mal observés

En hiver comme est à l'article 6, en été, au peu moins
toujours un nombre d'élèves; 2 par jour, excepté le jeudi
et le samedi; plus, une le Dimanche dès le mois de May

En 3 ordres, dans les 1. ordres qui se réunissent dans le 2. ordre
qui tiennent passablement et récitent qq peu par couplet
dans le 1. ordre qui a 24
dans le 2. ordre 3
dans le 3. ordre 37

Le Pasteur de concert avec les assesseurs et Municipaux
sous l'approbation du ci devant. Dailly de Dommout
par un examen.

De Suresne

Jacques Claude Drolliet

(3)

- d. Son âge.

- e. Sa famille, combien d'enfants a-t-il?

- f. Depuis combien de tems est-il instituteur?

- g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente?

- b. Réunit-il à son office quelqu'autre fonction? quelles font-elles?

- 12°. Ecoliers, combien d'enfens fréquentent l'école?

- a. En hiver, } soit garçons ou filles.
b. En été, }

I V.

RAPPORTS ECONOMIQUES.

- 13°. Biens & fonds de chaque école.

- a. Possède-t-elle de pareils fonds?

- b. Quelle en est la valeur?

- c. Source des revenus.

- d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

- 14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien?

- 15°. Bâtiment de l'école.

- a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?

- b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?

- c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, & à quel prix?

- d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.

46 ans

2 fils: l'aîné âgé de 9 ans. le cadet de 7 ans 7 mois

à Suresne dès le mois de Février 1792

à Dailly, ancre de Graugues - à p. lieu au-dessus de l'ancien
instituteur pendant 15 ans

celle de faire une prière chaque Dimanche, et qq fois la
semaine

en hiver le nombre indiqué à l'article 3. lettre b.
Il arrive rarement des exceptions: sinon les filles qui vont qq fois
apprendre les ouvrages de leur mère

En été les écoles ne sont qu'à peu fréquentées que par les écoliers des
deux derniers ordres, excepté celles du Dimanche

un petit morceau de jardin

peu de chose

1

non

rien

la maison de l'instituteur

elle n'est ni neuve ni vieille

il n'y a qu'une chambre dans la maison ci devant indiquée

l'instituteur ne loue pas sa maison à raison de ce qu'il jouit
de la communale, mais qui ne convient pas pour l'école

l'instituteur

206

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisses communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

En argent

150

ou grains 2 sacs froment et deux
sacs meslin portés au cidre et chateau
de Donnollet - masure de 1100
ou par un double bénéfice de bourgeois
qui de la de chauffage... par la même
voie 200 fromage 6 B de buche

rien

}

}

}

}

}

}

}

Ecole de Cheserep

Jacques Drolliet Instituteur

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District de

e. Canton de

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

N° 103

207

Gingins

Village

Commune

Paroisse et Agence de Gingins

Nyon

Cham

Cinq maisons éloignées d'environ 1/4 de lieue
ce qui fait avec celles du Village la totalité
de 61 foyers

Couvet, Chateau-Blanc, au Martinet,
le Moutin, les Grés; ce sont des fermes.

Chacun de ces fermes, est à 1/4 de lieue
du village.

La totalité des enfants du Village, et de ces
fermes, est de 60